

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Quebec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Services Procurement-Instruments Management
Division/Approvisionnements de services-Gestion des
instruments
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
11C1, Place du Portage III
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet PASS Renewal 2015		
Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZQ-140002/B	Date 2015-02-23	
Client Reference No. - N° de référence du client E60ZQ-140002	Amendment No. - N° modif. 005	
File No. - N° de dossier 006zq.E60ZQ-140002	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZQ-006-28304		
Date of Original Request for Supply Arrangement		2014-12-30
Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-03-03		Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: de Leon, Philip		Buyer Id - Id de l'acheteur 006zq
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-6489 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 997-2229	
Delivery Required - Livraison exigée		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: VARIOUS		
Security - Sécurité This revision does change the security requirements of the solicitation. Cette révision change les besoins en matière de sécurité de l'invitation.		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

L'objectif de la présente modification N° 005 est le suivant :

- répondre aux questions (en suspens et nouvelles);
- prolonger la date limite de la DAMA;
- modifier la demande de soumissions en conséquence.

Questions et réponses – Ensemble 2

Q40	<p>Ce que je comprends, c'est que les SPSV prévoient attribuer ce mécanisme d'approvisionnement particulier à des firmes comptables et de vérification ou à des firmes dont les ressources internes offrent ces services, tel qu'indiqué aux volets 1 à 8. Comment l'État vérifiera-t-il si les ressources proposées par le soumissionnaire satisfont à l'exigence consistant à disposer des ressources internes, soit d'employés de la firme ou de la coentreprise? Les ressources internes peuvent-elles être des consultants qui travaillent pour le soumissionnaire à contrat? Veuillez fournir des précisions, car cela n'est pas clair.</p> <p>Puisque la modification supplémentaire dont il est question dans la modification No 001 n'est pas encore disponible, nous demandons de reporter la date de clôture. Merci.</p>
R40	<p>Le Canada considère qu'une ressource constitue une ressource interne du fournisseur lorsque ce dernier est le seul responsable de la gestion quotidienne du travail de cette ressource, y compris la vérification de la qualité des produits livrables.</p>

Questions and Answers - Set 3

Q44	<p>Nous avons mené de nombreuses inspections professionnelles depuis 2011, la plupart pour des ministères et organismes fédéraux. Nous avons eu recours soit à des ressources de niveau « associé/directeur général » uniquement, soit, dans certains cas, à une ressource de niveau « associé/directeur général » accompagnée d'une autre de niveau « gestionnaire de projet/chef de projet ». Jamais n'avons-nous eu recours à un vérificateur principal. Les fondements de l'inspection professionnelle proviennent de l'approche de l'Institute of Internal Auditors (IIA) en matière d'évaluation de la qualité, laquelle prévoit que les projets soient menés par un associé ou par un ancien dirigeant principal de la vérification (DPV). Notre expérience nous a appris qu'un vérificateur principal n'est pas assez expérimenté pour mener ce travail qui est normalement destiné à un sous-ministre ou à un membre du Comité ministériel de vérification. Nous demandons donc que l'exigence portant sur le niveau de vérificateur principal soit retirée, ou tout au moins qu'il ne soit plus question que d'un vérificateur principal plutôt que de trois.</p>
A44	<p>Étant donné que ce volet (de même que le volet 7) n'exige pas que les fournisseurs procurent des ressources de niveau de vérificateur ou de vérificateur subalterne, l'exigence obligatoire EO2 sera modifiée (voir ci-dessous).</p>
Q45	<p>En ce qui concerne les volets 2 et 7, étant donné que les catégories « vérificateur » et « vérificateur subalterne » n'existent pas (veuillez consulter l'annexe A – Énoncés des besoins), l'État peut-il confirmer que la soumission d'un associé, d'un gestionnaire de</p>

	projet et d'un vérificateur principal (plutôt que de cinq profils) répond à l'exigence EO2?
A45	Reportez-vous à la réponse à la question 44.
Q48	Si une organisation pense qu'elle peut démontrer qu'elle possède une expérience considérable et pertinente relativement à un volet donné, et ce, sans fournir de curriculum vitæ, ces derniers doivent-ils tout de même être fournis?
A48	Reportez-vous à la réponse à question 36 dans la modification 002 de la demande de soumissions, Questions et réponses – Ensemble 2.
Q49	<p>L'exigence EO2 demande le profil de cinq (5) ressources par volet, ce qui représente un total de quarante (40) ressources dans une soumission portant sur tous les volets.</p> <p>Si les soumissionnaires doivent « à tout le moins indiquer le poste (p. ex. directeur) et l'unité de travail (p. ex. division, direction) de l'organisation cliente qui a reçu les services » pour satisfaire à l'exigence EO2, cela représente un processus très lourd. Pour chacune des quarante (40) ressources, nous devrions consulter des centaines de dossiers de clients (dans la plupart des cas remontant jusqu'à une dizaine d'années), ce qui prendrait des semaines. Dans certains cas, ce serait même impossible. Pour déterminer si une ressource satisfait aux exigences obligatoires par volet, ces renseignements ne sont pas nécessaires.</p> <p>Nous comprenons pourquoi il faut donner de tels renseignements pour satisfaire aux exigences EO1 et EC1a (entreprises citées en référence), car il s'agit de la procédure habituelle dans les DP pour les SPSV. Toutefois, le fait de demander en EO2 ces mêmes renseignements pour les ressources semble inutile.</p> <p>L'État peut-il confirmer que les renseignements portant sur « le poste (p. ex. directeur) et l'unité de travail (p. ex. division, direction) de l'organisation cliente qui a reçu les services » sont requis pour satisfaire aux exigences EO1 et EC1a, mais pas à l'exigence EO2?</p>
A49	Conformément à la réponse initiale à la question 11 dans la modification 002 de la demande de soumissions, Questions et réponses – Ensemble 1, le poste (p. ex. directeur) et l'unité de travail (p. ex. division, direction) au sein de l'organisation cliente à qui les services ont été rendus devraient être indiqués à tout le moins pour les exigences obligatoires EO1 et EO2 et l'exigence cotée EC1a.
Q51	<p>Par la présente, nous demandons des précisions sur votre réponse à la question Q11 de l'ensemble 1 concernant la divulgation des coordonnées du client, qui va comme suit :</p> <p>« En ce qui concerne les niveaux de référence d'entreprise (EO1 et EC1a) et des ressources (EO2), les fournisseurs devraient à tout le moins indiquer le poste (p. ex. directeur) et l'unité de travail (p. ex. division, direction) de l'organisation cliente qui a reçu les services. Le nom, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du client cité en référence devraient aussi figurer dans l'arrangement si l'information est à jour (p. ex. projet en cours ou les coordonnées du client sont toujours exacts). »</p>

	<p>Nous vous prions de fournir des précisions sur ce qui suit :</p> <p>1) Volet 4 – En vérification judiciaire, il faut mener des enquêtes sur les allégations de fraude et d'activités illégales. Afin de préserver la confidentialité à cet égard, il est de la plus haute importance que nous nous abstenions de divulguer des noms dans les documents. Par conséquent, nous voulons obtenir la confirmation que nous pouvons préserver la confidentialité du nom du client dans nos soumissions écrites, mais qu'il est acceptable de les divulguer d'autres façons (c.-à-d. communiquer notre avocat général).</p> <p>2) En ce qui a trait aux références de clients à fournir en réponse à l'exigence EO2, nous voulons obtenir la confirmation que nous pouvons fournir les coordonnées et les références de clients uniquement dans le but de répondre aux exigences minimales d'expérience en matière de projets et NON afin de démontrer des années d'expérience dans le cadre de chaque projet.</p>
A51	L'État demande à tout le moins que les soumissionnaires indiquent le titre du poste (p. ex. directeur) et l'unité de travail (p. ex. division, direction) au sein de l'organisation cliente à qui les services ont été rendus pour les exigences obligatoires EO1 et EO2 et l'exigence cotée EC1a. Pour le volet 4, les renseignements devraient être présentés d'une façon qui permet de réaliser une vérification sans divulguer de noms précis ni de renseignements sur le client.
Q54	Comme il est indiqué dans l'énoncé des besoins de la DAMA, on demande au volet 7(Formation sur le contrôle interne) des services professionnels de formation sur le contrôle interne. Ces services de formation porteront notamment sur la vérification interne, la gestion financière, les rapports financiers, la politique financière et la comptabilité. L'État peut-il confirmer que de la formation sur les normes de vérification et les règles comptables offertes à des participants externes peut servir, au volet 7, d'expérience au titre des exigences obligatoires et cotées (firme et ressources)?
A54	Pour le volet 7, la formation fournie aux clients hors du gouvernement peut être utilisée à l'appui des exigences obligatoires et cotées, dans la mesure où elle respecte les attentes concernant les services à fournir, conformément à la section 2.7 de l'Annexe A.

Questions et réponses – Ensemble 4

Q55	En ce qui concerne la section B3.1, Exigences techniques obligatoires, exigence obligatoire EO1, Volet 8 – Vérifications des bénéficiaires et des contributions, pouvez-vous donner des précisions concernant l'exigence de 40 000 \$ pour les projets de l'entreprise. Ce montant fait-il référence au montant global du contrat que nous avons conclu avec un ministère en particulier dans le cadre d'un projet, ou fait-il plutôt référence aux vérifications individuelles que nous réalisons dans le cadre du contrat? Par exemple, est-ce qu'un contrat global de 90 000 \$ conclu avec un ministère dans le cadre duquel nous avons mené trois vérifications pour 30 000 \$ chacune se qualifie comme un projet de l'entreprise? Si ce n'est pas le cas, nous estimons que l'exigence de 40 000 \$ est très élevée et nous aimerions demander qu'elle soit réduite à 15 000 \$.
A55	Les seuils indiqués font référence à la valeur individuelle des vérifications et non à la valeur

	du contrat (ainsi, les trois vérifications à 30 000 \$ chacune devraient être présentées, mais elles ne respecteraient pas le seuil établi). Selon les données disponibles, la valeur moyenne des projets au volet 8 est supérieure au seuil établi de 40 000 \$. Par conséquent, l'exigence ne sera pas modifiée.
Q56	J'ai des difficultés avec le module du fournisseur du SSPC. Dans la section « Critères obligatoires », je dois sélectionner les volets. Ensuite, les catégories doivent apparaître. Rien ne se passe après ma sauvegarde.
A56	Reportez-vous à la réponse à la question 7 dans la modification 001 de la demande de soumissions, Questions et réponses – Ensemble 1.
Q57	J'aimerais que vous me confirmiez les documents et les sections requises dans la version papier. L'annexe Déclaration du fournisseur est requise, mais doit-on y mettre la description de nos projets en référence ainsi que la description de nos ressources?
A57	Conformément à la réponse à la question 47 de la modification 003 de la demande de soumissions, Questions et réponses – Ensemble 3, la copie papier de l'arrangement technique devrait inclure les documents et les sections qui expliquent et démontrent de quelle façon les fournisseurs entendent répondre aux exigences de chacun des volets pour lesquels ils souhaitent se qualifier, notamment la description des projets et des ressources.
Q58	Lors de la soumission pour les services professionnels de soutien à la vérification dans le Système des services professionnels centralisés, on peut saisir des renseignements pour un seul ancien fonctionnaire uniquement. De quelle façon devons-nous procéder si nous devons déclarer plus d'une personne? Nous éprouvons les mêmes difficultés pour déclarer des personnes en ce qui a trait au Programme de réduction des effectifs.
A58	Les politiques exigeant que les anciens fonctionnaires et les personnes assujetties au Programme de réduction des effectifs procèdent aux déclarations appropriées s'appliquent uniquement aux contrats subséquents attribués par suite des arrangements en matière d'approvisionnement subséquents et non pas à la phase de qualification de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (c'est également le cas pour le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi). Malheureusement, le Système des services professionnels centralisés ne permet pas actuellement de retirer ces attestations. Dans le cas où l'équipe d'un fournisseur comprendrait plusieurs anciens fonctionnaires (parmi ceux qui ont des droits de « propriété » dans l'organisation présentant un arrangement), le fournisseur peut fournir des renseignements pour une personne ou, autrement, répondre « non » en ce qui concerne les attestations appropriées dans le Système des services professionnels centralisés.
Q59	Conformément à la question et à la réponse 47 dans la modification 003, les fournisseurs doivent présenter leurs arrangements en deux sections : un arrangement technique et un modèle de réponse en ligne. En ce qui concerne l'arrangement technique, le fournisseur doit fournir trois copies (conformément à l'addenda 001). Pouvez-vous préciser si nous devons remettre un arrangement technique pour chaque volet (ainsi, si nous soumissionnons sur 8 volets, nous fournirions 24 copies au total), ou si nous devons remettre un arrangement technique englobant l'ensemble des volets (ainsi, si nous soumissionnons sur 8 volets, nous fournirions 3 copies au total)?

	<p>La réponse fournie à la question 47 initiale n'est pas claire. Veuillez répondre en précisant le nombre d'arrangements techniques que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada devrait recevoir de chaque soumissionnaire.</p>
A59	<p>Les fournisseurs peuvent soumettre un arrangement technique pour chaque volet (ainsi, s'ils soumissionnent sur 8 volets, ils fourniront 24 copies papier au total) ou un seul arrangement technique englobant l'ensemble des volets (ainsi, s'ils soumissionnent sur 8 volets, ils fourniront 3 copies papier au total), pourvu que les documents soumis expliquent et démontrent de quelle façon les soumissionnaires entendent répondre aux exigences de chacun des volets pour lesquels ils souhaitent se qualifier.</p>
Q60	<p>Le Canada envisagerait-il de prolonger la période de soumission de quatre semaines afin de laisser suffisamment de temps aux entreprises pour satisfaire à ces exigences? Les motifs sont multiples.</p> <p>D'abord, toutes les entreprises doivent se qualifier de nouveau pour l'instrument, ce qui exige de la part des entreprises répondantes énormément de temps et d'efforts.</p> <p>Ensuite, toutes les entreprises auront besoin de plus de temps pour communiquer avec les personnes citées en référence en raison des exigences qui n'ont été modifiées qu'au début de février dans la modification 002.</p> <p>En outre, six questions de la plus récente modification, publiée le 12 février, indiquaient comme réponse que la réponse serait fournie dans une modification future. Il reste sept jours avant la date de clôture de la période de soumission et l'État n'a toujours pas répondu à certaines questions. En raison des délais serrés pour réunir tous les renseignements relatifs à l'organisation et aux ressources, des modifications en suspens de dernière minute pourraient empêcher les entreprises à répondre à chaque question.</p>
A60	<p>Étant donné que la DAMA a été publiée depuis le 30 décembre 2014 et toutes les réponses ont confirmée les exigences identifiées à l'origine ou ont eu comme conséquence des réductions aux exigences, on accordera une prolongation jusqu'au 3 mars 2015.</p>
Q61	<p>Étant donné qu'il y a encore des questions en suspens et que la date de fermeture est le 24 février, allez-vous repousser la date de fermeture?</p>
A61	<p>Reportez-vous à la réponse à la question 60.</p>
Q62	<p>Selon la réponse déjà donnée par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada à la question 20, les délais pour les projets admissibles cités en référence sont régis par la date de dépôt de la soumission, c'est-à-dire que les projets doivent avoir débuté et pris fin au cours des cinq années précédant la date de clôture de la demande de soumissions. Nous reconnaissons la nécessité et l'importance d'accorder des prolongations; toutefois, étant donné que le contenu de la proposition du soumissionnaire est directement lié à la date de clôture de la demande de soumissions,</p>

	<p>une modification de cette date nuit à l'efficacité de la présentation de la proposition par le soumissionnaire ainsi qu'aux projets admissibles, puisque la date de clôture sera reportée. Par conséquent, nous prions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada d'envisager de modifier la réponse précédemment publiée dans les questions et réponses, comme suit :</p> <p>« ayant débuté et pris fin au cours des cinq années précédant la date de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement initiale (31 décembre 2014). »</p>
A62	Le changement demandé est acceptable. L'exigence sera modifiée.
Q63	<p>Nous sommes le 19 février. À ce jour, aucune réponse n'a été publiée sur Achats et ventes pour répondre aux questions restées sans réponse dans la modification du 12 février. Cela signifie que les réponses ne seront pas publiées sur Achats et ventes avant demain matin, le 20 février, au plus tôt. La nouvelle qualification doit être remise pour le mardi 24 février, mais des questions essentielles touchant notre soumission sont toujours sans réponse, notamment la question 49, à savoir s'il faut toujours ou non que les ressources soient soumises conformément à l'exigence obligatoire EO2. Il nous reste en effet deux jours ouvrables pour intégrer les réponses aux questions toujours sans réponse ainsi que toute nouvelle réponse publiée dans la modification à venir.</p> <p>Pouvez-vous confirmer que le Canada prolongera la période de soumission?</p>
A63	Reportez-vous à la réponse à la question 60.
Q64	<p>Dans la modification 003 publiée le 11 février 2015. on comptait un certain nombre questions à l'intention de l'État. Les réponses à ces questions auront une incidence considérable sur les projets que nous citerons en référence. Étant donné que les réponses à ces questions sont toujours en suspens, nous vous prions de reporter de deux (2) semaines la date de clôture, soit au 10 mars 2015, afin que nous ayons assez de temps pour préparer une proposition complète et conforme.</p>
A64	Reportez-vous à la réponse à la question 60.
Q65	<p>La date de clôture est le mardi 24 février, mais il demeure de nombreuses questions sans réponse en ce qui a trait au dernier ensemble de questions et de réponses publié le 11 février 2015. Les réponses que nous attendons nous empêcheront de donner notre réponse.</p> <p>L'État pourrait-il prolonger le délai de deux semaines supplémentaires afin de nous puissions examiner ces réponses et donner notre propre réponse?</p>
A65	Reportez-vous à la réponse à la question 60.

La DAMA est modifiée comme suit :

À la page 1, Sollicitation Closes - L'invitation prend fin :

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60ZQ-140002/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60ZQ-140002

Amd. No. - N° de la modif.

005

File No. - N° du dossier

006zqE60ZQ-140002

Buyer ID - Id de l'acheteur

006zq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

SUPPRIMER : 2015-02-26

INSÉRER : 2015-03-03

À la Pièce jointe B, Critères d'évaluation techniques de l'arrangement en matière d'approvisionnement :

SUPPRIMER : les exigences technique obligatoire E01 et EO2 en entier

INSÉRER : les exigences technique obligatoire E01 et EO2 modifiée comme suit :

EO1) Pour chaque volet faisant l'objet d'une réponse, le fournisseur doit présenter des projets réalisés en indiquant la valeur en dollars comme suit :

Volet 1 - Services de vérification interne;

Volet 3 - Technologies de l'information et vérifications du système;

Volet 5 - Vérification externe; et

Volet 8 - Vérifications des bénéficiaires et des contributions :

Quatre (4) projets commencés et réalisés* au cours des cinq (5) dernières années précédant la date de DAMA originale (2014-12-30), dont la valeur relative au volet pertinent est supérieure à 40 000 \$.

Volet 4 - Vérification judiciaire :

Quatre (4) projets commencés et réalisés* au cours des cinq (5) dernières années précédant la date de DAMA originale (2014-12-30), dont la valeur relative ce volet pertinent est supérieure à 50 000 \$.

Volet 6 - Services de comptabilité financière :

Quatre (4) projets commencés et réalisés* au cours des cinq (5) dernières années précédant la date de DAMA originale (2014-12-30), dont la valeur relative ce volet pertinent est supérieure à 20 000 \$.

Volet 2 - Inspections professionnelles; et

Volet 7 - Formation en matière de contrôle interne :

Deux(2) projets commencés et réalisés * au cours des cinq (5) dernières années précédant la date de DAMA originale (2014-12-30), dont la valeur relative ce volet pertinent est supérieure à 10 000 \$.

***Les fournisseurs doivent indiquer la date de commencement et d'achèvement de chaque projet. Les projets doivent être réalisés par le fournisseur et pas les ressources proposés.**

EO2) Pour les volets 1, 3, 4, 5, 6 et 8, le fournisseur doit fournir un profil d'entreprise démontrant qu'il compte les cinq (5) ressources internes suivantes, en indiquant leur nom :

un associé ou directeur général;

un gestionnaire de projet ou chef de projet;

trois vérificateurs principaux ou vérificateurs.

Pour les volets 2 et 7, le fournisseur doit fournir un profil d'entreprise démontrant qu'il compte les cinq (5) ressources internes suivantes, en indiquant leur nom :

un associé ou directeur général;

un gestionnaire de projet ou chef de projet;

un vérificateur principal;

deux autres ressources, qu'il s'agisse d'un associé ou d'un directeur général, d'un gestionnaire de projet ou d'un chef de projet, ou d'un vérificateur principal.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60ZQ-140002/B

Amd. No. - N° de la modif.

005

Buyer ID - Id de l'acheteur

006zq

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60ZQ-140002

File No. - N° du dossier

006zqE60ZQ-140002

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Toutes les autres modalités demeurent inchangées et doivent s'appliquer.